

**Département des Ressources Humaines  
Service de Développement RH**

SDevRH/JYB/RM/EZH N° 2023 - 202

**DECISION**

Le Président-directeur général de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale,

**Vu** le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

**Vu** le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps des fonctionnaires des Etablissements Publics Scientifiques et Technologiques ;

**Vu** le décret n° 84-1206 du 28 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps des fonctionnaires de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

**Vu** l'arrêté du 26 avril 2002 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

**Vu** l'arrêté du 31 mai 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de concours externes de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale.

**DECIDE**

Article unique : Sont admis à concourir au concours externe des Ingénieurs d'études n°11 BAP E : "Administrateur-trice systèmes d'information", les candidats dont les noms suivent :

**FREMONT**

Gaël

**YIMBOU**

Régis Gildas

**STHEME DE JUBECOURT** Henry

Fait à Paris, le 28 septembre 2023

Pour le Directeur du Département  
des Ressources Humaines,

Le Responsable du Service de  
Développement des Ressources Humaines

  
Jean-Yves BARTHE